



Congés payés non pris cause accident de travail

Par **wtatiana5**, le 13/12/2012 à 13:51

Bonjour,

Etant agent titulaire dans une mairie, j'étais en accident de travail de juillet 2007 au 1er octobre 2012. Quelles sont les congés auxquels j'ai droit?

Egalement, n'ayant pas de poste à me proposer pendant les vacances de la toussaint et de Noël, mon employeur me les a décompté de mes congés payés. A-t-il le droit?

Cordialement

Par **P.M.**, le 13/12/2012 à 13:54

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **wtatiana5**, le 13/12/2012 à 14:09

Justement je me suis renseignée auprès du représentant du personnel qui lui même n'a pas su répondre à ma question! Ils font également une recherche sur internet donc je ne suis pas sauvé!

Par **P.M.**, le 13/12/2012 à 15:00

En tout cas, il existe des sites spécialisés pour les agents des collectivités territoriales...

Je vous propose [ce dossier](#)...